

Montréal, le 7 mai 2024

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

OBJET : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier R-4008-2017 Étape E - Examen de modifications aux CST d'Énergir

Dans sa décision D-2024-038¹, la Régie de l'énergie (la Régie) réservait la période du mercredi 15 mai 2024, à compter de 13 h 30, pour l'audience des modifications aux CST d'Énergir, dans le cadre du dossier susmentionné.

La Régie informe les participants que, pour des circonstances hors de son contrôle, elle doit reporter l'audience au **vendredi 17 mai 2024, à compter de 9h30**.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

(S) Véronique Dubois

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml

¹ Pièce [D-2024-038](#), p. 6.